

Poursuivre l'effort !



LA VILLE DE MONTEREAU VOUS INFORME

CORONAVIRUS COVID - 19

Le bilan de l'épidémie de Covid-19 dépasse désormais les 10 000 morts en France et, si le rythme des décès et des hospitalisations en réanimation semble ralentir, le respect du confinement dont la quatrième semaine a débuté ce mardi demeure plus que jamais nécessaire. Une évolution positive qui doit tous nous encourager, à Montereau comme partout ailleurs, à poursuivre cet effort !

Pour rappel

- Respectez scrupuleusement les consignes du confinement : rester à la maison, éviter tout contact physique, respecter les gestes «barrière». Les sorties doivent être strictement limitées.
- Les contrevenants encourent une amende d'un montant de 135 euros, **200 euros en cas de récidive du non-respect du confinement dans les quinze jours.**

> L'amende majorée s'élève à 450 euros si elle n'est pas payée dans les délais. Si quatre violations sont relevées dans les 30 jours, il s'agit alors d'un délit puni de 6 mois d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende.

- **Couvre-feu : tout déplacement sur le territoire de la commune est strictement interdit entre 22h et 5h.**

Nouveauté

- **Attestation dérogatoire de déplacement en format numérique**

Une attestation de déplacement dérogatoire numérique est désormais disponible, en complément du dispositif papier déjà en place. Le service est accessible en ligne sur :

<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

Il permet aux forces de l'ordre de déchiffrer, de façon plus rapide et sécuritaire via un QR code (code-barres graphique), les informations portées dans votre attestation. Cet outil se veut pratique mais ne change en rien les consignes de sécurité.

- **Arrêté préfectoral**

Le préfet de Seine-et-Marne a pris un arrêté interdisant les déplacements brefs liés à l'activité physique individuelle des personnes **entre 10h et 19h** dans le département. Toute infraction est punie d'une amende de 135 euros.

- **Signalement**

Avec le retour des beaux jours, la tentation de sortir est plus grande. Par conséquent, le risque de propagation du virus également ! Si vous constatez des abus, n'hésitez pas à contacter le Centre Superviseur Urbain (CSU) opérationnel 24h/24 pour signaler des regroupements de personnes inopportuns (**tél. 01 64 70 38 90**). Vous pourrez ainsi aider les forces de l'ordre à mieux faire respecter le confinement... et surtout ralentir la propagation du virus !